

Questions de sécurité

Monsieur Gautey, rue des marinières

« Comment les accès pompier au 4 rue des Marinières, à l'immeuble du square Lichtenberger et à la crèche seront-ils assurés ? ».

Mme Bartolini, Présidente du 4 rue des marinières

« La promenade plantée me paraît être une douce utopie étant donnée que devant le 4 rue des Marinières, c'est-à-dire la tour IGH, il y a un rond-point. Ce rond-point ne peut pas être déplacé, puisque c'est une aire de retournement pour les pompiers. En plus, il y a deux accès pompiers, un pour la barre qui est derrière (Lichtenberger ...), un pour nous et une sortie de parking. Le fait de voir désaffecté la rue des marinières pour en faire une promenade plantée, cela me paraît complètement fou. Il n'y a plus de passage de voiture sur le bout de la rue des marinières. Là où il y a la tour, il n'y a plus rien : ni pompier, ni poubelle, ni déménagement. Ils sont complètement isolés. »

Monsieur Gautey rappelle « Si vous calculez la distance entre la rue et le square Lichtenberger, il y a plus de 30 m pour accéder aux immeubles. Il faut faire attention au moyen d'accès aux immeubles pour les pompiers et de manière générale aux interventions de toute sorte : livraisons de la crèche, intervention EDF... ».

Réponse de Christian Moreau, architecte-urbaniste

- D'abord, Christian Moreau souhaite lever une ambiguïté sur la promenade plantée et la rue des marinières. La promenade plantée part ou arrive de la rue Losserand, suit le square, longe Leriche, couvre la petite ceinture pour assurer la continuité d'une rue à l'autre. La rue des marinières reste la rue des marinières.
- La raquette de retournement est nécessaire car la rue des marinières est en impasse. Les IGH sont desservis de manière spécifique. Les pompiers viennent au pied de l'immeuble et ils exigent de pouvoir arriver et partir grâce à des aires de manœuvre. Aujourd'hui, la raquette est rendue indispensable car elle est en impasse. Mais à partir du moment où la rue n'est plus en impasse, la raquette de retournement n'est plus nécessaire puisque le camion de pompier fait le tour. Il doit toujours pouvoir accéder au bâtiment.
- Christian Moreau précise que la voie pompier qui dessert l'immeuble du square Lichtenberger ne change pas. L'accès pompier à l'IGH doit être maintenu.

Les flux de circulation dans la rue des marinières

Monsieur Gautey

« Monsieur Moreau a parlé de « circulation très tenue ». Qu'est ce qui fait que la circulation est très tenue, quelle enquête a été menée sur ce sujet. Je rappelle que la rue des marinières est réduite à une seule voie, les livraisons quotidiennes d'Atac bouchent la rue et les voitures garées rétrécissent la largeur de la voie ».

Madame Lenoir, 4 rue marinières

« Effectivement, il y a un gros problème de circulation car la rue des marinières est un goulet d'étranglement. Il y a des camions qui bloquent, deux sorties de parking et un IGH avec un accès pompier qu'on ne voit plus sur le plan du programme, ce qui est grave. On ne peut pas envisager de construire un nouvel îlot, en agissant contre la tranquillité actuelle des riverains qui sont là depuis 20 ans et qui ont acheté un cadre de vie. On ne peut pas mettre de circulation dans une rue qui est extrêmement étroite, ce qui se traduira par des coups de klaxon. Il faut revoir le plan de circulation. L'objectif pour les habitants de l'îlot des marinières est de maintenir cette voie sans issue. Et, il faut obligatoirement un rond-point pour le retournement des pompiers ».

Madame Boghossian

« Quelle est la densification que va générer le nouveau quartier. On a peine à imaginer le volume des nouveaux arrivants dans le futur quartier ? ».

Réponse de Christian Moreau :

Un programme de 100 logements étudiants, 130 logements sociaux (répartition entre type de logements sociaux), 55 logements à loyers maîtrisés et 30 logements en accession à la propriété ou à loyer libre. Ce sont des logements diversifiés et familiaux. Si on compte deux personnes par logement, cela fait en ordre de grandeur, environ 500 personnes.

Olivier Lebel, Directeur adjoint de la Croix rouge

« La Croix Rouge représente 300 emplois salariés, au moins 400 étudiants pour l'Institut de soins infirmiers et au moins 200 étudiants sur l'Hôpital St-Joseph. Il y a donc beaucoup d'étudiants sur le site qui viennent pour une grande part en transports en commun et en vélo. L'accessibilité du site aux vélos est assez importante. Concernant la promenade plantée, les étudiants fréquentent déjà beaucoup les pelouses de la Croix Rouge, ils seront heureux d'aller sur la promenade plantée ».

« Quels sont les flux de circulation pour la desserte de l'EHPAD en termes de passage d'ambulances, d'accès pour les familles et les livraisons ? »

Réponse de Christian Moreau :

Il est difficile d'évaluer à ce stade le volume des flux.

Questions relatives au stationnement

« Pour les riverains, quel est le flux automobile envisagé et quel est son impact sur le stationnement ? ».

« Où vont se garer les usagers de Leriche, de Gaudart d'Allaines, et du Cerep ? »

Réponse de Christian Moreau sur le stationnement :

Le programme prévoit de reconstituer le stationnement privé sous l'îlot des marinières pour répondre aux besoins des nouveaux habitants des marinières. L'accès se fera par la rue des marinières.

Réponse de Christine Baué

Stationnement privé

La RIVP, maître d'ouvrage pour l'EHPAD, prévoit quelques places de stationnement pour le personnel (8 places), c'est ce qui se pratique habituellement à Paris. Et une ou deux places pour les visiteurs. En principe, on ne prévoit pas de places visiteurs dans les programmes d'EHPAD.

Pour l'îlot des marinières et suivant le Plan local d'urbanisme, il est prévu une place pour 100 m² de logements. Les logements étudiants ne génèrent pas de besoins en stationnement.

Aujourd'hui, sur la dalle de parking, un certain nombre de places sont réservées à la Croix Rouge suite à une convention passée entre la Croix Rouge et l'AP-HP. A terme, des conventions de ce type peuvent être imaginées dans le parking privé de l'îlot des marinières. Il suffit de faire des conventions.

Stationnement public

Son offre reste à dimensionner dans le cadre du projet. Il faut compter les flux de circulation et estimer les besoins en stationnement avec un bureau étude. Il faudra définir le volume de places de livraison, de places pour les handicapés et le stationnement résidentiel. On ne sait pas encore de quel côté de la rue le stationnement de surface sera mis en place. Peut-être même sur les deux côtés de la rue. Une chose est sûre, il n'y a pas de stationnement sur la promenade plantée.

Question de programmation

« Quelle est la destination du bâtiment Leriche ? ».

Réponse de Christian Moreau :

Le bâtiment Leriche reste à l'assistance publique. Les $\frac{3}{4}$ du bâtiment vont permettre à l'Etat de reloger l'université de Necker pendant les travaux de désamiantage : chercheurs, laboratoires... pour une durée non définie aujourd'hui. L'Etat le loue à l'Assistance publique.

Question sur les scénarios de desserte

« Pourquoi le scénario envisagé dans le précédent projet (2007) n'est-il plus d'actualité ? Initialement, le projet faisait passer les voitures le long de la voie interne actuelle. Pourquoi ce scénario a disparu et pour quelles raisons ? ».

Réponse

Le scénario a été rejeté par le commissaire enquêteur. Le programme ne prévoyait que la création d'un EHPAD et la desserte était assurée par la voie le long du bâtiment de la Croix Rouge et Leriche. La ville a souhaité faire table rase et penser globalement le projet.

A l'époque, le projet prévoyait de vendre le bâtiment Leriche, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il n'y aura pas de travaux à Leriche.

Le projet présenté aujourd'hui est parti de l'enquête du précédent projet et propose une piste différente : un projet plus paysager, la desserte des parcelles à travers une promenade verte majeure. Le projet a été pensé de manière à limiter les conflits d'usage entre automobile et promenade plantée. Les schémas de circulation permettent une desserte fine des riverains, le tracé limite les itinéraires malins et la géométrie répond à la typologie des voies parisiennes. La voie privée longeant la Croix Rouge et le bâtiment Leriche ne répond pas aux critères de voies publiques : pente trop importante, escaliers...

Par ailleurs, le précédent projet n'avait pas perçu la mutabilité du secteur. Au moment de l'étude d'AM Environnement, on savait que l'AP-HP voulait libérer l'îlot des marinières.

« Que devient la voie privée longeant Leriche dans le programme de la promenade plantée : est-ce un espace piéton ou une voie pour les véhicules motorisés ? ».

« Sur le schéma du scénario 1, pourquoi faire passer la circulation du côté sud de la promenade plantée pour faire le retournement et faire un 2^e recoupement ».

Réponse de Christian Moreau :

Cette voie fait partie du projet de promenade plantée et elle est retraitée dans ce cadre avec des parties publiques. La promenade est interdite aux véhicules motorisés mais elle est peut être empruntée par les modes doux (piétons, vélos).

Il est vrai que, dans le scénario 1, la circulation automobile rogne sur la promenade plantée au sud et que l'on ne résout pas le problème actuel de la rue des marinières.

Par ailleurs, la porte d'accès et les fenêtres du sous-sol de Leriche posent un problème dans la mise à niveau de la promenade. L'AP-HP ne souhaite pas en faire un mur aveugle. Le programme prévoit alors un système de cour anglaise, des escaliers sont prévus pour accéder à cette porte.

On ne peut donc pas enterrer le sous-sol de Leriche.

Madame Bartolini, 4 rue des Marinières

« Pourquoi ne pas envisager une 2^e voie le long des bâtiments de la promenade plantée ? »

Réponse de Christian Moreau :

On préserve autant que possible la promenade plantée.

Madame Bartolini, 4 rue des Mariniers

« Il faut aussi préserver les habitants. On va avoir la voie, les immeubles et pas la promenade plantée ! C'est bien de faire décider des gens qui n'habitent pas là, il faut prendre en compte l'avis des gens qui habitent là ».

Kiki Lambert, association MDB

« Pourquoi ne pas faire une autoroute à la place de la promenade plantée ! La rue ne vous appartient pas, vous n'êtes pas propriétaires des choses qui vous entourent. Vous sortez de chez vous et on ne vous empêche pas d'y aller ».

Les participants à l'atelier n'ont pas souhaité se prononcer sous forme de vote au choix des scénarios

Question du franchissement de la promenade plantée

« Comment se fait l'accès à la promenade plantée depuis la rue des mariniers ? ».

« Afin d'assurer la sécurité des enfants, pourquoi ne pas avoir envisagé un souterrain pour le franchissement de la promenade plantée ? »

Réponse

Monsieur Moreau revient sur le nivellement du site. Le site sans les dalles de parking actuelles est à niveau. En mettant tout à plat, en démolissant l'ouvrage, on reconstruit le morceau manquant jusqu'à la rue Didot et on reconstitue un niveau pour faire la promenade plantée.

Aujourd'hui, il n'existe pas de projet d'aménagement de la promenade : on ne sait pas où s'arrête la pelouse, où sera implanté le mobilier urbain... Il y a de multiples solutions qu'on ne connaît pas encore. Ces aspects seront traités dans le cadre du projet. L'objectif de programmation pour la promenade plantée est de faire un espace public le plus ouvert possible. A l'endroit où la promenade plantée est traversée par la voie de circulation, l'espace est partagé par les voitures et les activités de la promenade. Il faudra délimiter les activités par un marquage au sol, des bordures... Un peu de trafic automobile permet d'améliorer le sentiment de sécurité.

Remarque d'une habitante du 4 rue des mariniers

« Dans le scénario 2, les livraisons d'Atac devront passer par le rue des arbustes et la promenade plantée ? ».

Remarque sur la rue des arbustes

« Avant les élections, Monsieur le Maire a promis dans une lettre, d'installer le stationnement résidentiel dans la rue des arbustes. C'est peut-être la seule rue du 14^e arrondissement de ce gabarit qui ne dispose pas de stationnement résidentiel. Dans ce projet, il faut que soit revu la question du stationnement le long de la rue des arbustes. Il faut faire attention car les véhicules qui sortent de l'hôpital roulent à vive allure ».

Réponse

On repensera à la fois la circulation et le stationnement au même titre que l'ensemble du projet.

Précisions sur le sens de circulation

Scénario 1 : la circulation se fait à double sens dans la rue des marinières puis en sens unique au niveau de la boucle autour de Leriche.

Scénario 2 : sens unique sur tout le schéma de circulation. Le sens est à déterminer.

Question d'accessibilité

Habitante de la rue des marinières.

« Qu'est ce qui fait que la rue Didot doit être relié à la rue R. Losserand ? »

« Pourquoi on cherche à relier le nord et le sud dans les choix de circulation ? »

Réponse de Christine Baué :

L'objectif est de faire un morceau de quartier et de l'intégrer à la ville.

Réponse de Christian Moreau

Il faut répondre à la question de la desserte des parcelles, notamment pour les usages et la desserte de Gaudart d'Allaines.

M. Vandenhende, Croix Rouge

« Comment s'effectue la desserte de la Croix Rouge ? »

Réponse de Christian Moreau

« La desserte actuelle n'est pas remise en cause. La Croix Rouge dispose aussi d'une servitude entre Blaise Pascal et Maurice Reynaud. Le schéma viaire permet de desservir en cas de besoin au nord, la parcelle de la Croix Rouge ».

M. Vandenhende, Croix Rouge

« Attention, vous ne pouvez pas mettre au même niveau la desserte de la rue Didot et celle entre Maurice Reynaud et Blaise Pascal. Les camionnettes ne passeront jamais. La double porte permet de rentrer des gabarits plus gros. »

Christian Moreau, architecte-urbaniste

« Il faut que l'on réexamine ce point ».

Remarques sur le questionnaire

Mme Lenoir,

« Quelle est la part des personnes qui n'ont pas fait le choix de tel ou tel scénario ? »

« D'où viennent les personnes qui ont répondu ? »

Madame Bartolini : « Nous disposons d'une pétition de 1 500 signatures contre le projet ».

Mme Perrissoud, Mairie de Paris

« Les non-réponses n'apparaissent pas mais nous vous les redonnerons pour l'atelier de restitution ».

Remarques diverses

Sur la projection, il faut rajouter un parking. Rue des marinières, il existe deux sorties de parking.

Arnaud Caquelard, Mairie de Paris

Le service de voirie doit, pour la réunion de restitution, approfondir certains points et revoir certaines contraintes de programmation :

- le débouché de la rue des marinières et de la rue Didot.
- Les règles de desserte des IGH

- Avoir des images de références pour illustrer comment sécuriser les espaces publics : légère bosse ou un plateau... Il existe des outils pour limiter la vitesse sur des zones.
- L'impact des livraisons du Simply Market
- Une estimation du flux de véhicules sur le site.

Usage de la promenade plantée

Monsieur Perrier.

« Nous appelons la rue Didot, la rue des enfants. La promenade doit restée à l'usage limité aux enfants. La rue Didot est une allée étroite, gondolé, c'est le seul endroit qu'on laisse aux enfants pour leurs activités physiques. Les vélos sont dangereux pour les piétons. Il faut éviter les problèmes causés par ses engins ».

Madame Detalle Moreau, CRB

« Nous souhaiterions que la promenade plantée soit un lieu de vie pour toutes les populations : enfants, personnes âgées, les jeunes, les étudiants.

Il faut que les espaces soient diversifiés pour en faire un endroit où il fait bon vivre. Il faut de la lumière. Attention aux immeubles qui se trouvent au sud, et qui feront de l'ombre à la promenade. Aujourd'hui, il est difficile pour les parents de se rendre à la crèche, ils emprunteront la promenade pour aller à la crèche à condition que se soit bien signalé et que ce soit attrayant. Si la signalétique et la communication sont bien faites, les gens emprunteront la promenade ».

Réponse :

- La promenade plantée fait 30 m de large. On dispose d'un rapport de hauteur qui permet de retrouver de la lumière. La question est aussi de savoir si on construit en continu ou en discontinu, ce qui permettrait de faire des ouvertures et des percées. Les incidences ne sont pas les mêmes en fonction de la construction des bâtiments.
- La promenade est un lieu de vie et un programme ouvert. Dans les réflexions, il est apparu nécessaire de raccorder la rue Didot pour faire des espaces ouverts d'où la couverture. Nous sommes sur une logique d'espace public ouvert pour des usages différents, les liaisons douces...

Bruno Martin

« Est-il possible d'aller et venir dans les deux sens pour les circulations douces ? »

Réponse : oui.

« Les nouveaux logements seront accessibles depuis la promenade plantée ? »

Réponse : oui.

Habitante

« Comment se gère la fréquentation de l'espace public ? »

Réponse : Le problème peut se régler pour partie avec un éclairage de qualité pour éviter les coins sombres.

Monsieur Gautey explique qu'aujourd'hui, il existe une réelle différence entre le jour et la nuit le long des glycines. « C'est un véritable problème. Aujourd'hui, la ville coupe les arbres très bas certainement pour éviter les mauvaises fréquentations. Le projet devra proposer plutôt des arbustes de petites hauteurs. Il y a un travail à faire dans ce sens ».

Galerie souterraine

Bruno Martin :

« Aujourd'hui, il existe une galerie sous le pont de l'usine : quel est sont avenir ? »

Réponse de Christine Baué : « La galerie appartient à l'AP-HP. Cependant, les usages entre les deux parties de l'hôpital disparaissent. Par contre, on ne sait pas exactement à quel niveau on va régler la dalle définitive et si on conserve l'ouvrage ».

Mme Pradoura, CRB

« Si la galerie est affectée à l'équipement culturel, c'est un sous-sol magnifique ».

Réponse de Christine Baué : « La galerie n'appartient pas à l'équipement. C'est un espace public, le sous-sol ne peut pas être privé. C'est une parcelle qui appartient au domaine de la voirie publique. L'équipement culturel se limite au parcellaire. Aujourd'hui, on a une dalle très surélevée par rapport à la rue Didot, donc on démolit toute la superstructure ».

Parvis de l'équipement culturel

Bruno Martin

« Est-il possible d'utiliser l'espace devant l'équipement culturel pour faire des représentations, du cinéma en plein air... ? »

Réponse de Christine Baué : L'espace libéré par le bâtiment, le parvis, appartient à l'espace culturel. En fonction des usages, il servira au programme extérieur.

« Où est relogé le centre social Didot-Broussais ? »

Réponse : Le programme prévoit de donner au centre social une visibilité depuis la rue Didot. En terme de phasage du projet, le Centre Social doit être relogé rapidement en pied d'immeubles sur l'îlot des marinières.

Petite ceinture

Mme Pradoura, CRB

« Au-delà de la rue Didot, à l'est, on aimerait une continuité pour un aménagement de la petite ceinture ».

Monsieur Perrier : « Attention aux personnes âgées pour l'accessibilité ».

Réponse de Christine Baué :

La petite ceinture appartient à Réseau Ferré de France. Il existe un protocole pour envisager des usages de promenade. Le trafic de fret et de voyageurs est préservé dans la partie Nord et Est. Aujourd'hui, ils n'autorisent pas de promenade sur son domaine.

Mme Pradoura, CRB : « on ne peut pas aller sur petite ceinture, mais nous disposons d'une autorisation pour les nuits blanches. C'est une première ».

Madame Lenoir complète : « Dans le 15^e, la petite ceinture entre le parc André Citroën et le parc Georges Brassens, va devenir une promenade. Cela vient d'être voté ».

Claudine Cerf

« Quelle est la réaction des militants de la coulée verte ? »

« Vous couvrez d'une petite dalle entre la dalle de parking et le pont actuel sur une vingtaine de mètres, quel est le devenir des chauves souris ? »

Christine Baué précise que la totalité de l'ouvrage sera démolie pour réaliser la promenade plantée. Une étude d'impact permettra de regarder la faune et la flore.

Square Auguste Renoir

« Que devient l'actuel square dans le projet de promenade plantée ? »

Réponse de Christian Moreau :

Logiquement, on va se poser la question de l'évolution du square dans le cadre du projet global. Cela entre dans la réflexion mais le square ne devient pas forcément ouvert. La promenade plantée est pensée de la rue Didot à la rue Losserand.

Tour de table final avant de clôturer la séance:

- Quel usage allez-vous faire de cette concertation ? Il est important que les habitants continuent à être bien tenus au courant et que des réunions de concertation soient prévues.
- Continuez votre démarche.
- Il ne faut pas que les choix soient pris ce soir.
- Le projet doit respecter la loi Laure et le protocole de Kyoto. Il faut prendre en compte les zones 30 et non les zones 20 comme indiqué dans le programme qui n'existent pas.
- C'est bien d'avoir un espace ouvert et planté.
- Des commentaires sur le programme ont été formulés par les habitants cet été qui n'ont pas été intégrés depuis. Où va-t-on maintenant dans la concertation ?
Réponse : une réunion de restitution proposera un projet retravaillé sur la base des remarques formulées lors des ateliers.
- Il faut faire attention à l'interprétation du sondage puisque des personnes n'ont pas opéré de choix et cela n'apparaît pas dans les résultats du sondage. Et il faut bien prendre en compte les riverains du projet.
- Il faut résoudre le problème lié à l'EHPAD notamment son accessibilité. Le programme ne propose pas assez de places de stationnement. Il faut penser aux familles qui visiteront les personnes âgées.
- Concernant l'équipement culturel, la chaufferie est une horreur architecturale qui ne va pas permettre de sensibiliser les jeunes à la culture.
- Il faudrait que chaque point, dans le cadre des décisions, trouve des solutions. « Je suis surpris que la première étape n'ai pas été de contacter les pompiers. Ça aurait enlevé beaucoup d'inquiétude puisque c'est un sujet majeur ».